

**ARTICLE 1 : Nature de l'opération**

Stanley France SAS organise du 15 mars 2010 au 31 juillet 2010, une opération promotionnelle "satisfait ou remboursé" sur les télémètres lasers Tru Laser Measurement TLM 220i. Cette opération est ouverte uniquement aux artisans et professionnels (sur présentation d'un justificatif d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers) acquérant un appareil TLM 220i chez un des distributeurs participants à l'opération en France métropolitaine (Corse comprise). Liste des distributeurs participants à l'opération disponible sur le site <http://www.mesmesureslaserstanley.fr>.

**ARTICLE 2 : Principe de l'opération**

Pour tout achat entre le 15 mars 2010 et le 31 juillet 2010 d'un appareil **STANLEY TLM 220i chez l'un des distributeurs participant à l'opération** en France métropolitaine, l'acquéreur pourra demander dans les 30 jours suivant son achat (jours fériés compris) la reprise de son télémètre et le remboursement de son achat.

**ARTICLE 3 : Produits concernés**

L'opération "satisfait ou remboursé" concerne exclusivement les télémètres lasers TLM 220i référence 1-77-116.

**ARTICLE 4 : Conditions de reprise de l'appareil**

L'opération est valable du 15 mars 2010 et le 31 juillet 2010 inclus, pour la date d'établissement de la facture justifiant de l'achat du produit Stanley.

La facture doit être libellée au nom de la personne morale et en aucun cas au nom d'une personne physique.

S'il n'est pas pleinement satisfait des performances de son télémètre laser Stanley, l'acquéreur peut le faire reprendre. Pour ce faire l'acquéreur doit imprimer et compléter le formulaire ci-joint et le retourner :

- par fax à Stanley France au 03-81-50-76-36
- par courrier à l'adresse suivante :

STANLEY TOOLS France  
service ADV  
24 avenue Jouchoux - B.P.1579  
25000 BESANCON cedex

STANLEY France se réserve le droit de contacter l'acquéreur afin d'obtenir des précisions sur les motifs de la demande de remboursement.

En aucun cas le télémètre Stanley ne pourra être repris pour des motifs non liés à son usage (esthétique, dimensions). Après vérification auprès du magasin de la régularité du paiement et réception du formulaire de remboursement dûment complété accompagné des pièces justificatives demandées (facture d'achat, justificatif d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers), la société Stanley France communiquera à l'acquéreur par courrier, e-mail ou fax un numéro de retour ainsi que le nom du distributeur choisi par Stanley pour la reprise du matériel.

L'acquéreur pourra alors retourner à ses frais le produit au distributeur indiqué par STANLEY avec le numéro de retour correspondant (qui devra impérativement figurer sur le colis).

Pour bénéficier de la reprise le produit Stanley devra être en parfait état apparent et de fonctionnement, ainsi que dans son emballage d'origine avec l'ensemble des accessoires (notice, etc.). Tout produit abîmé ne pourra faire l'objet d'une reprise. Le produit ne sera repris qu'à condition qu'il ne soit constaté aucune usure anormale ou détérioration.

Stanley France ne sera en aucun cas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés lors du transport du produit. Ainsi toute précaution devra être prise par l'acquéreur afin que l'emballage soit bien scellé et protégé pour éviter les pertes et les dommages lors du transport.

Sous un délai de 5 semaines environ suivant la validation de reprise par le Distributeur, l'acquéreur recevra par virement le remboursement de son produit Stanley (sur la base du montant indiqué sur la facture).

En cas d'acquisition à crédit, le remboursement s'effectuera selon les conditions du contrat souscrit entre l'acquéreur et l'organisme de crédit. Pour en bénéficier l'acquéreur devra remettre à Stanley France, avec la copie de la facture d'achat, un tableau d'amortissement d'emprunt.



**STANLEY FRANCE S.A.S.**

**Division Construction - 6/8, rue Gustave Eiffel - 91423 MORANGIS CEDEX**

**Tél. : + 33 (0) 1 64 54 40 00 - Fax : + 33 (0) 1 64 54 45 81**

Société par Actions Simplifiée au capital de 143 463 140 Euros.

RCS Evry 338 394 620 - Siret 338 394 620 00201 - APE 4669B - TVA N° FR 11 338394620.

**ARTICLE 6 : Interprétation du règlement**

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par le tribunal de commerce de Paris.

L'opération est limitée à un seul remboursement par personne morale (même numéro d'immatriculation) pour l'achat d'un seul TLM 220i sur toute la durée de l'opération.

Les frais d'envoi de dossier à Stanley France et de retour de l'appareil chez le distributeur ne seront pas remboursés.

Toute demande illisible, incomplète, raturée, avec des coordonnées erronées, envoyée au-delà des délais indiqués et/ou non accompagnée des pièces requises sera considérée comme nulle.

Stanley France pourra écourter, proroger ou annuler l'opération si des circonstances extérieures l'y contraignent.

**ARTICLE 7 : Loi "informatique et libertés"**

Les informations demandées par Stanley France dans le cadre de l'opération seront traitées informatiquement. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, l'acquéreur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à Stanley France :

STANLEY FRANCE S.A.S  
6/8 rue Gustave Eiffel  
91423 MORANGIS cedex



**STANLEY FRANCE S.A.S.**

**Division Construction - 6/8, rue Gustave Eiffel - 91423 MORANGIS CEDEX**

**Tél. : + 33 (0) 1 64 54 40 00 - Fax : + 33 (0) 1 64 54 45 81**

Société par Actions Simplifiée au capital de 143 463 140 Euros.

RCS Evry 338 394 620 - Siret 338 394 620 00201 - APE 4669B - TVA N° FR 11 338394620.